

Ces recommandations pour les plateformes électorales des partis politiques représentent les priorités communes des organismes énumérés ci-dessous. Elles constitueront la base des communications conjointes des organismes au sujet des engagements de tous les partis politiques en perspective des élections fédérales de 2019.

Changements climatiques

- 1 À la lumière du récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de l'importance de stabiliser l'élévation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius et de l'obligation du Canada d'honorer ses engagements en vertu de l'Accord de Paris sur le climat, vous engagerez-vous à :
 - A augmenter vos objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre de sorte qu'ils soient en accord avec l'objectif de 1,5 degré?
 - B adopter des lois visant à atteindre vos objectifs climatiques?
 - C établir au plan législatif un groupe d'experts investi d'un mandat de surveillance et de reddition de comptes relativement à l'objectif et au plan canadiens en matière de climat?
- 2 En ce qui concerne le projet d'expansion Trans Mountain (TMX), vous engagerez-vous à : réaliser un examen indépendant et transparent du montage et des risques financiers du projet comprenant une évaluation du coût global (acquisition, construction) et des scénarios de demandes mis à jour qui reflètent la mise en œuvre réussie de l'Accord de Paris ; et à démontrer comment ce projet s'harmonise avec l'objectif du Canada en vertu de l'Accord de Paris?
- 3 Compte tenu de la fragilité particulière de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent et de son importance pour la pêche, le tourisme et les communautés autochtones, vous engagerez-vous à mettre en place un moratoire en matière d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières dans cette zone?
- 4 Le gouvernement fédéral s'affaire à mettre en place la tarification du carbone dans les territoires et provinces où aucun prix n'est attribué à la pollution causée par le carbone. Le prix de la pollution causée par le carbone devrait augmenter au fil du temps. Maintiendrez-vous la tarification fédérale du carbone dans les provinces et les territoires où aucun prix n'est attribué à la pollution par le carbone, et, le cas échéant, augmenterez-vous le prix du carbone après 2022 d'au moins 10 \$ la tonne par année?

- 5 Le transport est la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre en importance au Canada, causé en majeure partie par les véhicules. Instaurerez-vous des règlements qui obligeront les fabricants automobiles à vendre une proportion croissante de véhicules zéro émission (VZE) parmi leur parc de véhicules au Canada, à commencer par une exigence de 10 % en ventes de VZE d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040, tout en prenant des mesures supplémentaires afin de rendre les VZE plus abordables au Canada?
- 6 Les bâtiments consomment une grande quantité d'énergie pour leur chauffage et leur climatisation et représentent d'importantes sources d'émissions de gaz à effet de serre. Veillerez-vous à ce que les Canadiens vivent dans des bâtiments à meilleur rendement énergétique en mettant en œuvre une stratégie pancanadienne en matière de rénovation et de réaménagement en vue d'augmenter significativement le rendement énergétique de l'ensemble des bâtiments existants et en collaborant avec les provinces et les territoires afin de rendre toute nouvelle construction à consommation énergétique nulle d'ici 2030?
- 7 Virage vert : il importe d'appuyer les travailleurs et leur famille alors que s'amorce la transition vers une économie plus verte. Vous engagerez-vous à étendre le mandat du Groupe de travail sur la transition équitable au-delà de l'élimination graduelle des centrales électriques alimentées au charbon et à appuyer les travailleurs et les collectivités dans l'élimination graduelle d'autres industries dépendant des combustibles fossiles? Financerez-vous également la formation et le soutien au revenu des travailleurs pour les encourager à délaisser les industries des combustibles fossiles?

* Ces recommandations ont été élaborées en consultation avec Réseau action climat Canada.

Biodiversité et nature

La biodiversité est en fort déclin au Canada et ailleurs dans le monde. Cet état des faits menace le bien-être des humains. Il est devenu urgent d'augmenter significativement le nombre de mesures de conservation en partenariat avec tous les paliers de gouvernement, toutes les communautés autochtones et la société civile pour contrer les changements climatiques et la perte de biodiversité.

Les preuves indiquent que de 30 à 70 pour cent des terres, des plans d'eau douce et des océans doivent être conservés pour assurer la protection de la biodiversité et le maintien des puits de carbone forestiers, en accordant une attention particulière à la qualité de la protection. Puisque la nature sauvage est au cœur même de l'identité canadienne, notre pays devrait s'afficher comme chef de file mondial en matière de conservation dans la prochaine décennie.

- 8 Appuierez-vous un objectif mondial de protection d'au moins 30 pour cent des terres, des plans d'eau douce et des océans d'ici 2030 et des objectifs à long terme fondés sur des preuves, et adopterez-vous ces derniers au Canada?
- 9 Vous engagerez-vous à prendre des dispositions envers une nouvelle cogestion et gouvernance trilatérale (instances fédérale, provinciale/territoriale et autochtone) afin de permettre la réconciliation, la conservation et la gestion durable des ressources?

- 10 Assurerez-vous l'aménagement et la gestion de l'ensemble des aires fédérales de protection et de conservation sur les terres, les plans d'eau douce et les océans au Canada aux fins d'intégrité écologique, conformément aux normes de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), ainsi que l'interdiction de leurs utilisations industrielles?
- 11 Appuierez-vous la protection et le rétablissement substantiels des espèces à risque au Canada en veillant à ce que :
- A les mesures de protection précisées dans les stratégies de rétablissement soient complétées d'ici la fin de 2019 et soient mises en œuvre avant 2023 en démontrant des réductions mesurables des menaces aux espèces;
 - B la majorité du nouveau financement en matière d'espèces en péril soit affecté à la mise en œuvre de protections légalement exécutoires afin de stopper la destruction des habitats, qui constitue la menace principale au rétablissement des espèces;
 - C tous les outils disponibles en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP) soient utilisés afin de protéger les espèces faisant face à des menaces imminentes?
- 12 Mettrez-vous en œuvre nos engagements internationaux afin d'éliminer graduellement les subventions aux combustibles fossiles et celles qui entraînent la dégradation de la biodiversité?
- 13 Vous engagerez-vous à établir des règlements axés sur la reconstruction des écosystèmes en vertu de la Loi sur les pêches de 2018 visant toutes les populations de poissons marins classifiées par Pêches et Océans Canada comme étant critiques et à mettre à jour et rendre publics les plans de gestion intégrée des pêches pour toutes les autres populations pêchées commercialement d'ici 2020?
- 14 Vous engagerez-vous à financer de manière soutenue et convenable la mise en œuvre de ces objectifs de conservation?

Collectivités saines

Le Canada ne suit pas le pas en ce qui a trait au nombre croissant de preuves scientifiques démontrant les effets des substances toxiques, de la pollution et des pesticides sur la santé humaine et l'environnement, ainsi que les risques écologiques des organismes génétiquement modifiés.

- 15 Il est essentiel de renforcer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) afin de protéger les Canadiens et notre environnement. Présenterez-vous un projet de modernisation de la LCPE dans le but :
- A d'interdire toute substance toxique extrêmement préoccupante comme le BPA?
 - B d'obliger l'industrie à substituer les substances toxiques par des substances de rechange sûres?
 - C de protéger les groupes vulnérables et marginalisés contre les substances toxiques et la pollution et de reconnaître le droit de l'ensemble de la population du Canada à un environnement sain?

- D** d'établir, en partenariat avec les provinces, des normes nationales applicables en matière de qualité de l'air axées sur la santé et l'environnement?
 - E** d'exiger la mise en place de mesures afin de réduire les risques d'exposition aux substances toxiques dans une période plus courte?
 - F** d'améliorer l'étiquetage des produits de consommation afin d'obliger la divulgation de tous les ingrédients chimiques, plus particulièrement les substances toxiques se retrouvant dans les produits de soins personnels, les produits nettoyeurs et les meubles?
 - G** de moderniser les exigences relatives à l'évaluation des nouvelles substances et des nouveaux organismes, dont les OGM, afin d'assurer la transparence et la consultation publique?
- 16 Dans le cadre de l'examen obligatoire en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires prévu en 2020, vous engagerez-vous à réaliser une réforme exhaustive de la Loi afin de mieux protéger la santé humaine et l'environnement?
- 17 Mettrez-vous en place immédiatement une interdiction d'utilisation de tous les pesticides néonicotinoïdes et appuierez-vous les fermiers dans la transition vers des solutions de rechange plus sûres? Améliorerez-vous la surveillance environnementale des pesticides?
- 18 Compte tenu de la crise actuelle liée à la pollution par le plastique et les déchets, vous engagerez-vous à collaborer avec les provinces, les territoires, les municipalités et les gouvernements autochtones afin de créer une législation contraignante qui facilitera la réduction de la production de plastique, des déchets et de la pollution, et ce, par :
- A** l'interdiction de l'emploi inutile et problématique du plastique à usage unique qui se retrouve régulièrement dans l'environnement, qui contient des substances chimiques nocives, pour lequel il existe des solutions de rechange et qui est une matière peu ou non recyclable, y compris, mais sans s'y limiter, les pailles, les sacs, les tasses ou gobelets, les bouteilles, les ustensiles, les agitateurs à breuvage, les coton-tiges, les contenants de mets prêts-à-emporter, le polystyrène, le polystyrène expansé, l'emballage plastique multicouche, le plastique noir et coloré et le PVC?
 - B** à l'instar des microbilles, prendre des mesures prioritaires afin de déclarer les microfibres et les plastiques à usage unique comme étant toxiques en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)?
 - C** harmoniser les cibles provinciales de recyclage afin d'assurer la capture complète et le recyclage des plastiques à usage unique actuellement en circulation d'ici 2025?
 - D** exiger une législation relative à la responsabilité élargie des producteurs (REP) qui rend les sociétés responsables du point de vue financier et opérationnel du cycle de vie complet de leurs produits et de leur emballage en veillant à ce que les incidences sur l'environnement et la société soient prises en compte, y compris la pollution causée par ces produits et les coûts de nettoyage assumés par les collectivités?
 - E** une réglementation qui incite la mise en place de solutions de livraison plus durables des produits?

- 19 Presque tous les Canadiens pensent que le Canada devrait reconnaître leur droit légal à un environnement sain, comme c'est le cas dans 150 pays dans le monde entier. Ce droit mènera éventuellement à des lois environnementales plus rigoureuses, l'application plus sévère de ces lois et un rôle accru de la population dans les processus décisionnels. L'ensemble de ces trois conséquences générales contribueront à améliorer le contexte climatique actuel et l'état de la biodiversité ainsi qu'à assurer des collectivités saines.

Adopterez-vous une loi visant à créer une Charte fédérale des droits environnementaux?

Droits autochtones

- 20 Vous engagez-vous à entreprendre les demandes qui précèdent en cohérence avec l'engagement du Canada à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la protection des droits ancestraux ou issus de traités des Autochtones en vertu de l'article 35 de la Constitution canadienne?

LISTE DES GROUPES :

